



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : Direction des opérations

En vigueur le : 09 septembre 2015

Révisée le : 16 août 2023

Objet : Remise d'ourson

OBJECTIF

Faciliter le contact lors d'intervention impliquant un enfant

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Nous retrouvons à bord des véhicules ambulanciers des oursons qui peuvent être remis lors d'une intervention impliquant un enfant.

Voici les conditions que doivent respecter les TA/P lors de la remise d'ourson :

1. Permet de faciliter le contact avec l'enfant;
2. L'enfant doit être âgé de 8 ans et moins;
3. Le formulaire de remise d'ourson doit être rempli et remis à votre superviseur.